

Conseil Municipal du	1 avril 2019	à	18h00
N°ordre	22	Titre	Information relative au Plan Égalité, lutte contre les discriminations de Grand Poitiers Communauté urbaine
N° identifiant	2018-0327		
Rapporteur(s)	M. Abderrazak HALLOUMI		
Date de la convocation	12/03/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. François BLANCHARD et Edouard ROBLOT		plan
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoints M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	2	Mme Manon LABAYE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	
Mandats	5	Mandants Mme Clotilde BALLON Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Aïcha HOUSSEIN M. Sylvain POTHIER-LEROUX Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Francette MORCEAU M. Alain VERDIN Mme Jacqueline DAIGRE M. Patrick CORONAS

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 67. - Est sorti M. Frédéric BOUCHAREB.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Éducation - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités
------------------	--

Pour votre information, c'est dans un contexte à la fois d'élargissement communautaire, d'une nécessaire actualisation liée aux évolutions de notre société et d'adoption du Projet de territoire qu'un **plan « Égalité, lutte contre les discriminations »** à l'échelle de Grand Poitiers a été adopté par le Conseil communautaire du 15 février 2019.

Ce Plan s'inscrit dans la continuité de nombreuses actions conduites sur le territoire de Grand Poitiers par les collectivités et leurs partenaires.

Par ailleurs, ce plan s'intègre au Projet de territoire dont les valeurs sont l'audace et la bienveillance. Il participe au défi de l'accueil des publics d'horizons divers (étudiant, chercheurs, touristes d'affaires) en préservant la diversité des identités.

Il contribue également au défi des solidarités en maintenant le dynamisme et la richesse de la vie associative du territoire, particulièrement dans le domaine de l'Egalité et de la lutte contre les discriminations.

Au cours des dernières années, Grand Poitiers Communauté urbaine a fait le constat de l'évolution du contexte législatif et national et dès 2015, des actions de lutte contre les discriminations qui sont conduites à l'échelle communautaire.

Ce plan est conçu comme un outil partagé, qui s'inscrit dans la durée.

Il est concerté et sera co construit avec les partenaires internes et externes de Grand Poitiers Communauté urbaine, dont la Ville de Poitiers.

Il fera l'objet d'un travail régulier de suivi partenarial, au travers notamment d'un Comité de pilotage.

Enfin, il sera annexé au Contrat de Ville de Grand Poitiers Communauté urbaine (2015-2020).

Au travers de la création de ce plan, les élu(e)s de Grand Poitiers Communauté urbaine affirment leur attachement aux valeurs républicaines, d'égalités et de lutte contre toutes les discriminations.

Après présentation de ce dossier, il vous est proposé d'en prendre acte.

POUR	50	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Frédéric BOUCHAREB

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	8 avril 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 avril 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190401- lmc195168-DE-1-1

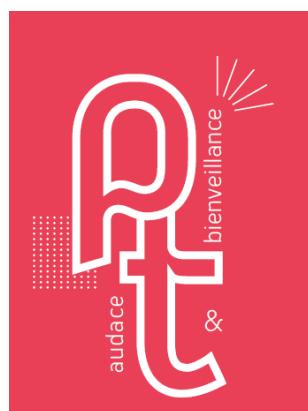
Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement



PLAN

ÉGALITE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINNE



SOMMAIRE

Historique et enjeux	pages 3 à 4
Priorités du Plan à l'échelle de Grand Poitiers	pages 4 à 5
Axes du Plan Egalité, lutte contre les discriminations	pages 5 à 6
Une démarche transversale qui s'inscrit dans la durée	pages 7 à 8
Annexes	pages 9 à 13

Historique et enjeux

La création d'un **Plan Egalité, lutte contre les discriminations** s'impose aujourd'hui comme une évidence à l'échelle de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Il résulte d'un travail mené depuis de nombreuses années dans le cadre notamment du Contrat de Ville (2015 - 2020) et s'intègre au Projet de territoire de la Communauté Urbaine récemment adopté.

Il est le fruit d'une démarche dont les principales étapes historiques récentes sont :

- 2 juillet 2007 : « Plan territorial de lutte contre les discriminations » adopté par délibération de la Ville de Poitiers.
- De 2007 à 2015 : actions conduites par la Ville de Poitiers et ses partenaires, autour de 3 priorités thématiques emploi, logement, éducation.
- 27 mai 2008 : loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
- 19 février 2013 : comité interministériel des villes visant à renforcer de l'action publique en matière de lutte contre les discriminations.
- 4 août 2014 : Loi sur l'égalité réelle femmes - hommes.
- 2015 : 1^{er} appel à projets « Lutte contre les discriminations » à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Poitiers (13 communes).
- 1^{er} juillet 2017 : création de Grand Poitiers Communauté Urbaine.
- 25 novembre 2017 : le Président de la République annonce que l'égalité femmes - hommes est « grande cause nationale » pour les 5 ans à venir.

En 2018 :

- 7 mars : début d'une semaine « égalité femmes - hommes » (inauguration square S. VEIL) à Poitiers.
- 23 avril au 31 mai : 1^{er} appel à projets « Egalité, lutte contre les discriminations » à l'échelle de Grand Poitiers Communauté Urbaine (40 communes).
- 28 septembre : adoption de la délibération relative au Projet de territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine, avec 10 priorités.
- 8 octobre : signature de la « Charte européenne de l'égalité femmes - hommes dans la vie locale » par Grand Poitiers Communauté Urbaine ainsi que la Ville de Poitiers et le Centre Communal d'Action Sociale (pilotée par la Direction Générale des Ressources Humaines).
- 19 novembre : restitution de l'étude sur le déplacement des femmes (Poitiers, Grand Poitiers) en partenariat avec les services de l'Etat et VITALIS.

Il s'inscrit dans le Projet de territoire, dont les 2 axes principaux sont l'audace et la bienveillance. Il participe principalement à ce dernier - la bienveillance - dont sont empreints tous les projets qui animent le territoire.

A ce titre, ce Plan :

- contribue à la qualité de vie dans un territoire harmonieux
- s'appuie notamment sur le tissu associatif vivant et innovant dans le domaine de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
- favorise des dispositifs et / ou actions collectives à la fois en direction des personnes qui pourraient se sentir ou être vulnérables et à celles et ceux qui pourraient être porteurs de représentations stéréotypées.

Il participe aux défis :

- n° 3 de l'accueil : Grand Poitiers accueille des publics d'horizons divers (étudiant(e)s, chercheurs, touristes d'affaires...). Elle doit à la fois préserver cette diversité des identités et s'organiser pour être plus qu'un lieu de passage. Ce Plan y contribue en permettant de maintenir et créer des liens sur le territoire de Grand Poitiers
- n° 10 des solidarités : Grand Poitiers continue à être un territoire accueillant et solidaire. Il maintient le dynamisme et la richesse de la vie associative du territoire, en particulier ici dans le domaine de l'Egalité et de la lutte contre les discriminations.

Il est conçu comme un outil partagé, qui s'inscrit dans la durée. Il est concerté et sera co construit avec les partenaires internes et externes de Grand Poitiers Communauté Urbaine autour d'une démarche notamment de rédactions de fiches actions. Il fera l'objet d'un travail régulier de suivi partenarial, au travers notamment d'un Comité de pilotage.

Il sera annexé au Contrat de Ville de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Priorités du Plan à l'échelle de Grand Poitiers

Au 1^{er} juillet 2017, Grand Poitiers Communauté urbaine est créée.

C'est dans un contexte à la fois d'élargissement communautaire, d'une nécessaire actualisation (le plan de la Ville de Poitiers date notamment de plus de 10 ans) liée aux évolutions de notre société, d'une organisation désormais adaptée de la mission de la collectivité et d'adoption du Projet de territoire que le **plan « Égalité, lutte contre les discriminations »** à l'échelle de Grand Poitiers naît.

► La valeur républicaine d'**Égalité** est désormais adossée à la notion de lutte contre les discriminations :

- l'Égalité est le fondement même des discriminations qui sont des ruptures d'**« égalité »** dans une situation comparable¹; elle est une des 3 valeurs fondamentales sur lesquelles la République française est fondée. Les collectivités territoriales en sont des acteurs essentiels, de proximité

¹ Pour rappel, à ce jour, la référence est la loi n°2008-096 du 27 mai 2008 ; 24 critères sont prohibés et susceptibles de sanction pénale : âge, sexe, origine réelle ou supposée, appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions (religieuses), activités syndicales, lieu de résidence, identité de genre, la vulnérabilité de la personne résultant de sa situation économique, perte d'autonomie, la langue et la domiciliation bancaire.

- il s'agit d'aborder la lutte contre les discriminations de manière constructive, moins anxiogène qu'elle n'a pu le paraître parfois dans le passé.
Ne pas se sentir « discriminé » contribue au sentiment de bien vivre ensemble, de respect et d'accès aux droits quelle que soit ses singularités, ses différences, dans le respect de la Loi
- elle rappelle que la lutte contre les discriminations dans sa déclinaison sur le territoire est liée à un idéal et une valeur communes qui fondent notre République et que la lutte contre les inégalités est un acte républicain, citoyen.

► **Trois priorités simples**, lisibles, sont données, sans bien sûr toutefois négliger d'autres victimes et formes de discriminations :

- **l'égalité femmes – hommes** : elle est un sujet partagé, au cœur de la vie de la plupart des citoyennes et citoyens, quel que soit leurs lieux de vie (ou de travail le cas échéant)
- **l'âgisme** : il fait écho au vieillissement global de la population française, les habitant(e)s de Grand Poitiers n'y faisant pas exception. Ce choix s'appuie également sur les innovations du monde associatif local (par exemple, parution d'un Guide sur le vieillissement du Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne - CIF-SP, début juillet 2018 ; projet « Bien vieillir ensemble » aux 3 Cités). Ce sujet et les relations entre jeunes et anciens est notamment au cœur des préoccupations des communes les plus rurales de Grand Poitiers
- **la xénophobie, le racisme, la peur de l'étranger** : il s'agit d'un enjeu commun aux communes rurales, périurbaines et à Poitiers intra-muros. L'actualité nationale concernant les attentats de 2015 (à Paris et dans la région parisienne), les questions liées à l'accueil des migrant(e)s mais aussi, dans un contexte de mobilité accrue, les regards locaux portés entre résident(e)s de « longue date » et celles et ceux qui ne sont pas issus du territoire de Grand Poitiers en font un sujet important défis du Projet de territoire.

Les principaux partenaires sont associés pendant l'année à une restitution d'actions innovantes et / ou significatives qui favorisent les bonnes pratiques, contribue à une démarche évaluative partagée du Plan et ses impacts dans chaque institution, association,...

Le Plan ELCD est bien sûr proposé aux communes de Grand Poitiers et à leurs partenaires.

Les axes du plan Égalité, lutte contre les discriminations

Le Plan (ELCD) est constitué par l'ensemble d'un programme d'actions de sensibilisation, de formation et de communication.

- Il vise à prévenir les discriminations et agir sur celles repérées sur Grand Poitiers.
- Il incite notamment les citoyennes et citoyens à faire évoluer leurs représentations, leurs regards au quotidien et les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles.

Il est composé de cinq axes, avec une attention particulière donnée aux trois priorités sans négliger les autres formes de discriminations :

- ▶ **l'égalité femmes - hommes**
- ▶ **l'âgisme**
- ▶ **la xénophobie, le racisme, la peur de l'étranger.**

Au cours de la vie du Plan, chacun des éléments mentionnés dans ces 5 axes pourront faire l'objet d'élaboration de fiches actions.

Des acteurs internes (directions de Grand Poitiers Communauté Urbaine) et externes (services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales, autres institutions, associations, clubs d'entreprises,...) pourront être associés à leur rédaction.

Ces fiches pourront y être intégrées dans la durée, au fil des années de développement du plan ELCD, dans une démarche de concertation et / ou de co construction.

1^{ER} AXE : ETRE EXEMPLAIRE, SE FORMER

Pour ce 1^{er} axe, les objectifs sont repris de la Charte pour l'égalité femmes - hommes dans la vie locale conduite par les élus en charge du Personnel, signée par Grand Poitiers Communauté Urbaine le 8 octobre 2018.

- **Parité dans la décision locale :**
 - s'engager et continuer à prendre les mesures toutes les mesures pour une représentation équilibrée dans la prise de décision au niveau local (en lien avec l'axe 1 de la Charte pour l'égalité femmes - hommes dans la vie locale)
 - sensibiliser les élu(e)s
 - collaborer avec les collectivités et les associations du territoire.
- **L'égalité et la lutte contre les discriminations au sein de la collectivité employeur :**
 - promouvoir le principe d'Egalité en général dans la gestion des ressources humaines tout au long de la vie professionnelle et impulser une culture commune autour de ce principe
 - produire des données chiffrées
 - garantir l'égal accès de toutes et tous au recrutement
 - veiller à une communication interne sans stéréotype
 - développer une culture interne de l'égalité
 - veiller à l'accompagnement des agents.

Ces actions concernent Grand Poitiers Communauté Urbaine mais aussi la Ville de Poitiers et le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS).

- **Continuer à développer une offre de formation et sensibilisation des agents des collectivités** (Grand Poitiers Communauté Urbaine, CCAS, Ville de Poitiers,...) en l'adaptant aux besoins repérés et demandes recensées.
L'ouvrir si possible à d'autres acteurs locaux (associations, clubs d'entreprises,...).

2^{EME} AXE : ENCOURAGER, SOUTENIR, FEDERER :

VIE DES ACTEURS QUI CONTRIBUENT A L'EGALITE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Continuer à soutenir les actions, projets, initiatives des associations territoriales de Grand Poitiers par exemple : poursuite de l'appel à projets Egalité, lutte contre les discriminations, calendrier des initiatives récurrentes dans le domaine (« calendri-égalité »),...
- Echanges de pratiques avec des collectivités françaises, européennes et extra européennes.

3^{EME} AXE : SENSIBILISER, AGIR :

LES AXES PRIORITAIRES DECLINES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE SECTEUR PRIVE

- Continuer à soutenir, valoriser les actions et initiatives qui contribuent à l'Egalité et la lutte contre les discriminations dans les domaines :
 - de l'éducation (Petite enfance, écoles, centres de loisirs - Maisons de quartiers, autres associations à vocation éducative -, Conseil Communal des Jeunes, Bureau Des Jeunes,...)
 - des sports
 - des arts et de la culture.
- Continuer à soutenir, valoriser les actions et initiatives qui contribuent à l'Egalité et la lutte contre les discriminations dans les domaines :
 - de l'achat public
 - de la vie des entreprises.

4^{EME} AXE : ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

- Valoriser, soutenir les institutions, associations, lieux favorisant l'écoute, le soutien et l'accompagnement des victimes. Exemples : défenseurs des droits, permanence d'aide juridique à Saint Eloi.

5^{EME} AXE : EVALUATION

- Production de données chiffrées (dans le cadre du rapport annuel égalité femmes - hommes).
- Evaluation d'une ou plusieurs des priorités et / ou de thématiques sur les territoires de Grand Poitiers si les conditions sont réunies pour un partenariat avec le monde universitaire. Elle pourra porter sur des :
 - indicateurs de résultat
 - indicateurs d'impact
 - la connaissance, l'analyse pour aider à la décisionExemple de réalisation : étude sur le déplacement des femmes à Poitiers et Grand Poitiers réalisée par l'Association de Recherches et d'Etudes sur la Santé, la Ville et les Inégalités (ARESVI) en 2018.

Une démarche transversale qui s'inscrit dans la durée

Le Plan ELCD est concerté et co construit dans le temps avec les partenaires de Grand Poitiers Communauté Urbaine, autour d'une démarche notamment de rédactions de fiches actions.

Au sein de la collectivité, le Plan ELCD :

- participe aux différentes politiques publiques (par exemple, déplacements, culture, sport,...) portées par les directions de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers, en devenant un cadre de référence pour celles-ci

A ce titre, il valorise l'élaboration de la Charte européenne égalité femmes - hommes dans la vie locale pilotée par les élus au Personnel et les services de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines. Pour précision, la Charte vise à inciter à l'exemplarité de la collectivité signataire en terme d'égalité femmes - hommes et à pouvoir échanger à ce sujet avec ses partenaires ; elle est assortie d'un plan d'actions

- s'inscrit dans le Contrat de Ville Grand Poitiers (auquel il sera annexé).

En externe, le Plan ELCD s'appuie sur le réseau des acteurs qui contribue à sa mise en œuvre au quotidien (services de l'État, associations, autres collectivités, entreprises...)

Un Comité de pilotage du plan ELCD sera installé, avec les services de l'État, les défenseurs des droits et des représentants de partenaires associatifs et des directions de Grand Poitiers Communauté Urbaine. Il vise notamment à mesurer les évolutions au regard des priorités retenues.

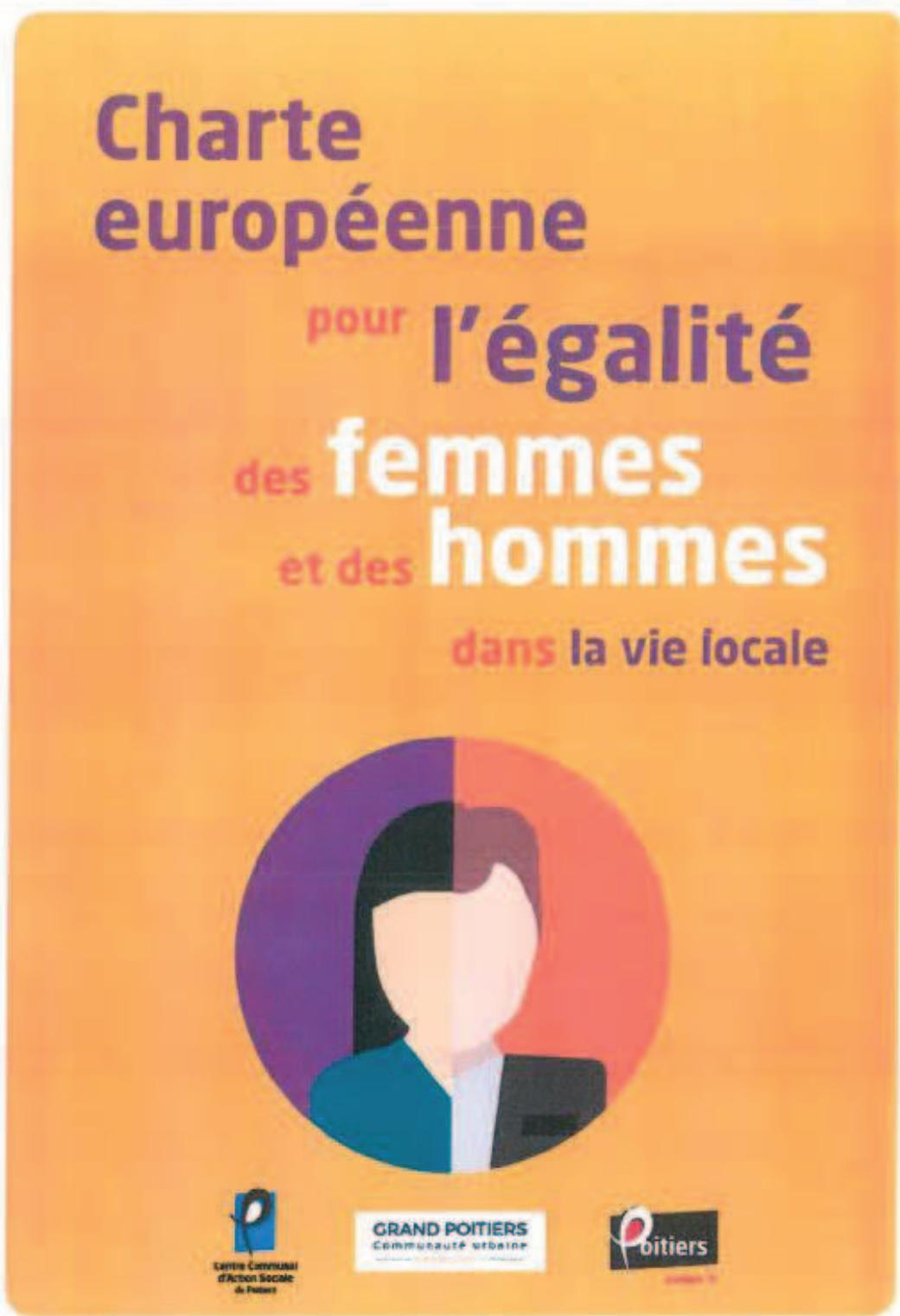
Composition :

- 5 élu(e)s communautaires (à préciser),
- 1 des 2 défenseurs des droits de la Vienne,
- 1 représentant(e) des Services de l'Etat (Déléguée du Préfet),
- 1 représentant(e) de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 3 représentant(e)s d'associations locales (à préciser),
- 2 représentant(e)s des directions Grand Poitiers Communauté Urbaine (à préciser).

Calendrier prévisionnel :

- Courant 2019 :
 - annexion au Contrat de Ville,
 - poursuite de la valorisation des actions notamment innovantes portées par les partenaires du plan Egalité lutte contre les discriminations, partage des bonnes pratiques et d'innovations, communication régulière en direction du grand public,
 - intégration de nouvelles actions, de nouveaux partenaires,
 - rédaction des 1ères fiches actions élaborées avec les partenaires,
 - installation du Comité de pilotage.
- 2020 et au-delà :
 - poursuite de la restitution d'actions significatives, innovantes,
 - démarche évaluative interne et externe liée à la mise en œuvre du Plan
 - poursuite et évolutions régulières du Plan Egalité lutte contre les discriminations au fil des besoins repérés.

Annexe 1 : Charte européenne égalité femmes - hommes dans la vie locale.





Le mot d'Alain Claeys

Préserver cette égalité qui nous est chère

Olympe de Gouges, George Sand, Marie Curie, Simone de Beauvoir, Benoîte Groult, Simone Veil... Il a fallu tant de colère, tant de révoltes, tant de combats, tant de génie, tant d'écrits sublimes pour parvenir à imposer cette petite phrase aux yeux du monde : les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droits. Si le regard sur les femmes dans la société a considérablement évolué depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948, le combat est loin d'être gagné et l'actualité nous en apporte malheureusement des preuves au quotidien.

A leurs échelles respectives, les collectivités ont le pouvoir d'agir. A Grand Poitiers, nous avons toujours été attentifs à respecter la parité, à lutter contre les discriminations de toutes sortes, à préserver cette égalité qui nous est chère. Cette Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est une étape importante pour graver dans le marbre nos actions et affirmer nos valeurs.

Dans la société, il nous faut être vigilant pour que dès la cour d'école, les comportements sexistes soient bannis. L'accès au sport, à la culture et aux loisirs sont autant de domaines d'émanicipation sur lesquels nous agissons au quotidien avec nos partenaires fidèles et indispensables que sont les clubs, les associations et les maisons de quartier. Sans eux, il ne pourrait pas y avoir ce travail de terrain, de sensibilisation à ces questions cruciales que sont la mixité, l'égalité femmes-hommes... bref, le vivre-ensemble.

Sommaire

Rappel historique	p. 4
La charte européenne	p. 6
Notre plan d'action	p. 8

Rappel historique

Un engagement international

La Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 reconnaissent le principe de l'égalité des droits des hommes et des femmes.

Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la communauté internationale a adopté des conventions internationales et des programmes d'actions en faveur de l'égalité.

A partir de 1975, l'ONU lance la Décennie des Nations unies pour la femme (1975-1985). Une série de conférences internationales est mise en œuvre aboutissant à des programmes d'action (par exemple, la Conférence internationale de Pékin de 1995 sur les femmes définit ainsi douze domaines critiques avec des politiques publiques à mettre

en œuvre et des objectifs précis à atteindre dans chaque domaine).

En 2015, les Nations Unies adoptent le Programme de développement durable pour 2030, comme 5^e objectif : « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

L'ONU a proclamé le 8 mars « Journée internationale des femmes », le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes et le 11 octobre « Journée internationale des filles ».



Un engagement européen



L'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental de l'Union Européenne, qui a développé de longue date une politique d'égalité, depuis le traité de Rome instituant la

Communauté économique européenne en 1957. L'égalité femmes - hommes figure comme un des objectifs essentiels de l'Union Européenne à partir du Traité d'Amsterdam (1997).

La Charte des droits fondamentaux signée à Nice en décembre 2000 réaffirme notamment l'obligation de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'Union Européenne a adopté une douzaine de directives indiquant les obligations des Etats membres dans le cadre du respect du principe d'égalité femmes - hommes dans les domaines de l'emploi, du travail et de l'accès aux biens et aux services.

Un engagement national

L'égalité entre les individus, quel que soit leur sexe, est reconnue depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

L'article 1^{er} de la Constitution de 1958 prévoit dans son alinéa 2 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions législatives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Depuis plusieurs décennies, des lois ont permis de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel.

A la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, s'ajoute un ensemble de mesures destinées à promouvoir le respect de ces droits et la juste représentation des femmes dans la société française.

Un engagement local

La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale réalisée en 2006 s'adresse aux collectivités qui souhaitent formaliser leur engagement pour une démarche globale et concrète en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale a été inaugurée, en sa présence, le 14 mars 2013.



La charte européenne

Qui a élaboré la charte ?

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été réalisée en 2006 dans le cadre d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et ses associations nationales membres. Elle est donc le fruit d'un consensus européen. Son élaboration a été soutenue par la Commission européenne.



Conférence lors du salon "Profil'elles" à l'Ifop de Ville de Poitiers
Le salon dédié aux femmes qui souhaitent entreprendre, retrouver un emploi ou se changer

Qui a signé la charte ?

Aujourd'hui, près de 1700 entités au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) agissent sur le terrain pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Que comprend cette charte ?

La Charte comporte 30 articles dans tous les domaines d'actions des collectivités territoriales : en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services... Elle énonce les droits, cadre juridique et politique, et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive.



La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Elle pose un cadre général autour de six principes fondamentaux :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
5. Intégrer les dimensions du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.
6. Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Notre plan d'action

L'objectif de ce plan d'actions est de permettre d'intégrer de façon transversale l'égalité dans toutes les politiques publiques.

Pour une cohérence de notre démarche sur le territoire, un plan d'action unique a été élaboré pour les trois institutions : Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers et le Centre Communal d'Actions Sociales de Poitiers.

Axe 1

La parité dans la décision locale

Axe 2

**L'égalité des femmes et des hommes
au sein de la collectivité employeur**

Axe 3

**L'égalité des femmes et des hommes
dans les domaines de l'action publique**

Il conviendra ensuite, dans le processus de mise en œuvre du plan d'actions, de décliner ces objectifs en actions concrètes.

Pour ce faire, les professionnels, personnes ressources, institutionnelles ou associatives, dans les différents domaines évoqués, seront associés.

Une première table ronde sera organisée le 27 novembre 2018.

Axe 1

La parité dans la décision locale

- ★ S'engager et continuer à prendre toutes les mesures appropriées pour soutenir activement une représentation équilibrée femmes - hommes dans la prise de décision au niveau local.

Objectif 1-1 :

Sensibiliser les élus à l'égalité femmes - hommes.

Vote de délibérations de principe sur la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.



Objectif 1-2 :

Collaborer avec les collectivités du territoire en faveur de l'égalité femmes - hommes.

Partage et développement d'actions communes entre Grand Poitiers Communauté urbaine et ses communes membres.

Objectif 1-3 :

Promouvoir l'équilibre des femmes et des hommes dans les représentations de Grand Poitiers Communauté urbaine, de la Ville de Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers.

**Objectif 1-4 :**

Favoriser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil Communal des Jeunes.

**Objectif 1-5 :**

Veiller à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les démarches de participation mises en place par Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers et le Centre Communal d'Action Sociale.



Axe 2

L'égalité des femmes et des hommes au sein de la collectivité employeur

► Promouvoir le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines, tout au long de la vie professionnelle et impulser une culture commune autour de ce principe.

Objectif 2-1 :

Produire des données synthétiques
à destination des élus pour améliorer l'offre et
analyser les risques liés à l'harmonisation des droits
Débat d'orientation budgétaire



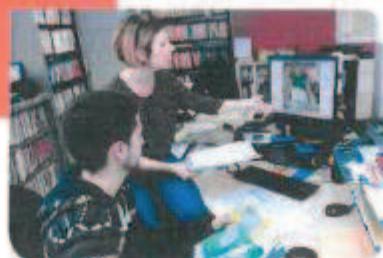
Objectif 2-2 :

Garder l'égal accès des sexes à tous les recrutements
Selection équitable de candidatures
Remise en question des rôles réservés aux hommes et féminines et répartition des charges et
de responsabilités à la même hauteur des deux catégories



Objectif 2-3 :

Veiller à l'accompagnement
des agents tout au long de leur carrière



Objectif 2-4 :

Mettre à une communication sûrement sans stéréotype

**Objectif 2-5 :**

Promouvoir la mixité
des postes dans tous les métiers

Réalisation d'actions de
sensibilisation et d'accompagnement
au niveau régional à la fois par
les forces armées et les forces

Objectif 2-6 :

Développer une culture intime
de l'hospitalité

**Objectif 2-7 :**

Aider tous les agents dans la
conciliation entre leur temps de vie
personnelle et leur temps de vie
professionnelle

Met en place plusieurs voies : dans certaines
directions, développement du télétravail

**Objectif 2-8 :**

Prévenir les situations de pression
et dévalorisation au travail

Accompagnement psychologique des guerriers
dans : l'accompagnement et l'accompagnement
social apporté par les conseillers

Objectif 2-9 :

Réduire des risques psychosociaux

Elaborer un plan des risques psychosociaux avec
le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail



Axe 3

L'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de l'action publique

→ Intégrer la thématique de l'égalité femmes - hommes dans tous les domaines de l'action publique.

Objectif 3-1

Soutenir, encourager, financer et accompagner les initiatives locales en faveur du droit des femmes et pour l'égalité femmes - hommes.



Objectif 3-2

Veiller au respect par les autorités de l'égalité femmes - hommes dans le cadre des marchés publics (cf. loi du 6 juil. 2013)

Institution dans les cahiers des charges du respect de la loi du 6 juil. 2013 en matière de commerce public.



Objectif 3-3

Avant le dépôt des documents, procéder dans les délais prévus

Présentation annuelle draftée et analysée d'un rapport complet sur l'égalité femmes - hommes lors du débat d'Orientation Budgétaire

Objectif 3-4 :

Promotion de l'entrepreneuriat
émergent par le moyen
des émissions de
télévision et de
magazines en ligne



Objectif 3-5 :

Établissement d'un
programme d'éducation
sectorielle pour les
jeunes et les adultes
mis en avant des
honneurs travers le choix
des normes de l'UPE



Objectif 3-6 :

Promotion et vulgarisation des connaissances et
des compétences fondamentales aux jeunes, en particulier
dans le village, en partenariat avec les Écoles Polyvalentes
et les communautés éloignées

Objectif 3-7 :

Assurer la croissance à long terme des
démarches des citoyens et des organisations
de jeunes et à l'intégration des jeunes
Accompagnement à la réalisation du salon
Profession's.



Objectif 3-8 :

Sensibiliser les citoyens à leur rôle dans la
construction de leur communauté



Objectif 3-9 :

Établissement des services d'assistance à la famille et à la population
éloignée, parmi lesquels services
santé, éducation, culture, etc.
Promotion de la justice sociale



**Charte
européenne**
pour
l'égalité
des
femmes
et des
hommes
dans
la vie locale



Centre Communal
d'Action Sociale
de Poitiers

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
POITIERS AUTOUR DE VOUS



©Daniel Poux, Alain Nermalle, Innocent, Maxic-Motu, Nadine Philippaud.

Annexe 2 : Extraits du Contrat de Ville de Grand Poitiers (2015-2020).

« Dans le cadre du contrat de ville les signataires se sont engagés à poursuivre leurs efforts notamment pour faire « Face à des signes de délitement du lien social, et dans un souci constant et réaffirmé d'assurer l'égalité des habitants de Grand Poitiers.

L'existence de discriminations sur le marché du travail n'est plus contestée et les acteurs publics et socio-économiques s'emparent activement de ce fléau qui fragilise les fondements mêmes de notre pacte social. La discrimination détruit toute relation de confiance, toute communication et toute possibilité d'engager un véritable projet de société. D'autres domaines sont directement impactés avec l'emploi tels que le logement, la santé, le sport, ...

Grand Poitiers, en s'engageant dans un Plan territorial de lutte contre les discriminations, confirme sa volonté de poursuivre et de renforcer les efforts faits dans ce sens. La lutte contre les discriminations est posée comme une priorité transverse à tous les projets relevant de la politique de la ville. Le fait de s'engager dans un Plan territorial de lutte contre les discriminations est l'occasion de s'interroger sur ses propres pratiques, en interne.

La participation du Parquet se traduira, en relation avec le Défenseur des Droits, par des actions de sensibilisation des acteurs locaux à la question des discriminations et à l'évolution des pratiques professionnelles

Pôle emploi, dans la continuité des partenariats initiés depuis 2009, pour lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel a renouvelé l'accord-cadre national visant à dynamiser et structurer leur partenariat. avec « Nos Quartiers ont du Talent »

Dans ce contexte, la démarche s'inscrira plus particulièrement dans les domaines suivant :

- ✓ *l'emploi en lien avec le PLIE*
- ✓ *le logement en lien avec la Convention Intercommunale de Mixité Sociale (CIMS)*
- ✓ *l'éducation en lien avec le Projet Educatif Global.*

Dans ce cadre il sera privilégié une approche axée sur :

- ✓ *la sensibilisation des partenaires afin de faire évoluer les pratiques professionnelles*
- ✓ *la formation des acteurs pour améliorer la connaissance des discriminations*
- ✓ *l'accompagnement des acteurs dans le montage des projets et la communication. »*

Annexe 3 : Calendrier des principaux événements récurrents et connus de Grand Poitiers dans le domaine de l'Égalité et la lutte contre les discriminations.

- ▶ **Diverses manifestations à l'occasion de la journée internationale des Droits des femmes égalité Femmes - Hommes (mars) et de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre).**

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la « **journée internationale du droit des femmes** » (8 mars) trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement, les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la situation des femmes.

En 2018, inauguration du square Simone VEIL, lancement de l'étude sur le déplacement des femmes conduite par l'Association de Recherches et d'Etudes sur la Santé, la Ville et les Inégalités (ARESVI).

A l'occasion de la « **journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes** » (25 novembre), diverses initiatives sont portées à Poitiers notamment par le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Union Européenne des Femmes (UEF).

En 2018, marche, table ronde (sur les effets de l'emprise) et échanges au marché des Couronneries organisées à Poitiers.

- ▶ **Quinzaine de lutte contre les discriminations (mars)** : initiative nationale.

Portée à Poitiers par le Toit du Monde, en partenariat avec l'Éducation nationale, soutenue par Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Thématique 2019 : « les migrations européennes » (pour mémoire, en 2018 : « les gens du voyage »).

Déclinée dans les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degré de Poitiers.

- ▶ **Appel à projets « Égalité, lutte contre les discriminations » (mai - juin)**

Grand Poitiers Communauté Urbaine conduit un appel à projets annuel sur ce thème. Destiné à tous les habitants de Grand Poitiers dans le cadre d'une action portée ou accompagnée par une association, il accompagne des opérations originales, des actions ponctuelles afin de sensibiliser la population. Il permet de faire émerger de nouveaux acteurs dans le domaine « Égalité, lutte contre les discriminations » et / ou de donner des coups de pouce à des projets spécifiques.

En 2018 :

18 projets déposés, avec 5 nouvelles associations non référencées jusque là.

Parmi les candidats, la Fondation Agir contre l'Exclusion Poitiers - Châtellerault (FACE), l'école de musique de Vienne et Moulière, les amis des femmes de la Libération, l'entente pongiste de Tercé et Saint Julien l'Ars,...

- Enveloppe annuelle à ce jour : 9 000 €

- Jury partenarial : 27 juin 2018.

Exemple de réalisations :

- o le jeu « Feelings » créé par trois Poitevins, porté par la Ville de Poitiers en 2013,
- o l'expérience de la MLI « pause mixité » qui a permis à six jeunes volontaires en service civique de s'engager dans une mission intitulée "Ambassadeurs, ambassadrices de la mixité femmes/hommes dans le monde socioéconomique"
- o les malles « laïcité » de l'ACSEP. Elles permettent la prise de conscience aux enseignants parents et élèves des discriminations, et apprennent le respect de l'autre et de ses différences. 4 thèmes : égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations, devise Républicaine et vivre ensemble.

► **Journée de Commémoration de l'abolition de l'esclavage : 10 mai**

► **Marche des fiertés (mai) :**

Manifestation du mouvement LGBT destinée à donner une visibilité aux personnes homosexuelles, bisexuelles ou trans et à revendiquer la liberté et l'égalité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Crées à la suite des émeutes de Stonewall aux États-Unis en 1969, des marches des fiertés existent aujourd'hui dans de nombreux pays à travers le monde. Elles sont généralement organisées chaque année autour du mois de juin. A Poitiers, la Marche des Fiertés a eu lieu le 2 juin et a été précédée d'une « quinzaine de la visibilité ».

► **Festival « Les Accessifs » (en mai, 1 année sur 2)**

Cette manifestation née en 2010 (Ville de Poitiers avec le soutien de la Communauté d'agglomération de Poitiers) se traduit par une semaine d'animation **autour des thématiques liées au handicap et à l'accessibilité**.

Elle est aujourd'hui portée par Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Les « Accessifs » a pour objectif de « changer le regard sur le handicap » à travers les animations proposées par les partenaires. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives et culturelles diverses, les « Accessifs » est destiné à un public le plus large possible, toutes générations confondues. Un volet spécifique « Égalité, lutte contre les discriminations » est prévu dans l'édition 2019.

Les années intermédiaires (sans « Accessifs ») est mise en place une **exposition rétrospective** qui relate les actions des partenaires sur la saison précédente. La dernière en date s'est déroulée du **17 au 24 novembre 2018** à l'occasion de la **semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées**, avec des actions de sensibilisation et d'échanges autour de l'emploi et de la formation lors de divers temps d'animations.

► **« Village de la laïcité » (9 décembre)**

Initiative organisée par la ligue de l'Enseignement. Fédère les acteurs œuvrant pour la laïcité à l'échelle de la Vienne. Soutenue par la Ville de Poitiers.

► **Autres initiatives ponctuelles portées par des associations.**

Quelques exemples en 2018 :

- table ronde « Égalité, mixité, diversité » sur les discriminations dans le monde du travail coorganisée au Centre d'animation de Beaulieu par Le Centre et Grand Poitiers Communauté Urbaine le 20 juin 2018,
- petit déjeuner sur la « diversité dans les entreprises » organisé par le club d'entreprises Fondation Agir contre l'Exclusion Poitiers – Châtellerault (FACE) au Centre d'animation des Couronneries le 6 décembre 2018,
- table ronde « Les discriminations liées à l'âge, parlons en ! » organisée par le Centre d'Informations des Services à la Personne le 13 décembre 2018,...